

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

**Séance du 5 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

**Étaient présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Marion BARNARIE, Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO,  
Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel  
FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET –

**Excusé(s) :**  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Date de convocation :** 26 mars 2024  
Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

**N°2024-009**

**OBJET : VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2024**

M. le Maire rappelle les taux en vigueur pour l'année 2023 :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 30,00 %  
Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 97,76 %  
Taxe Habitation : 16,22 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit pour l'année 2024 les taux suivants :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 30,00 %  
Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 97,76 %  
Taxe Habitation : 16,22 %

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Abstentions	0

Fait et délibéré ce jour,  
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ

